

Avis n° 2024/10
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne de
l'Institut Mines-Télécom
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Institut Mines-Télécom École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne
Sigle :	IMT Mines Saint-Etienne
Type :	Public Sous tutelle du ministère chargé de l'économie
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Saint-Etienne

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/04-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF (Nouvelle formation, première accréditation) :

Ingénieur spécialisé en intégration d'innovations pour l'industrie, diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne de l'Institut Mines-Télécom, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Saint-Etienne

Ingénieur spécialisé en transition écologique et climatique des territoires et des organisations, diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne de l'Institut Mines-Télécom, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Saint-Etienne

Catégorie CPI (nouveau cycle préparatoire intégré)

Cycle préparatoire ingénierie-santé

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne de l'Institut Mines-Télécom ;
- Vu le rapport établi par Patrick OBERTELLI (expert auprès de la CTI, rapporteur principal), Elisabeth LAVIGNE (experte auprès de la CTI, co-rapporteuse), Michel CHEMINAT (expert auprès de la CTI), Justine LE QUILLIEC (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en séance plénière le 16 octobre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur spécialisé en intégration d'innovations pour l'industrie , diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne de l'Institut Mines-Télécom, sur le site de Saint-Etienne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	-	-
Ingénieur spécialisé en intégration d'innovations pour l'industrie , diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne de l'Institut Mines-Télécom, sur le site de Saint-Etienne	Formation continue	2025	-	-
Ingénieur spécialisé en transition écologique et climatique des territoires et des organisations , diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne de l'Institut Mines-Télécom, en convention avec l'Université Jean Monnet-Faculté de médecine, sur le site de Saint-Etienne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	-	-
Ingénieur spécialisé en transition écologique et climatique des territoires et des organisations , diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne de l'Institut Mines-Télécom, en convention avec l'Université Jean Monnet-Faculté de médecine, sur le site de Saint-Etienne	Formation continue	2025	-	-
Ouverture d'un cycle préparatoire	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire		
Cycle préparatoire ingénierie-santé	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	n.c	

La CTI prend note de l'ouverture d'un cycle préparatoire ingénierie-santé. Ce cycle préparatoire n'entre pas dans la catégorie des cycles préparatoires intégrés et son ouverture n'est donc pas soumise à autorisation de la CTI.

La commission décide d'ajourner et de **surseoir à statuer** pour les deux projets d'ingénieur de spécialisation, dans l'attente de fournir des éléments complémentaires. L'école devra impérativement préciser les trois points suivants :

1. Règlement des études ;
2. Syllabi complets ;
3. Fiches RNCP.

Ces documents sont à transmettre pour **le 15 février 2025**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGEIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024.

La présidente
Claire PEYRATOUT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Peyratout', with a horizontal line underneath.